



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts :

Yves Fatton, conseiller communal
Chef du dicastère des infrastructures

☎ 032 886 43 97 ✉ yves.fatton@ne.ch

Jean-Nathanaël Karakash, conseiller communal
Chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

☎ 032 886 43 99 ✉ jean-nathanael.karakash@ne.ch

C'est parti pour la Maison de l'Absinthe !

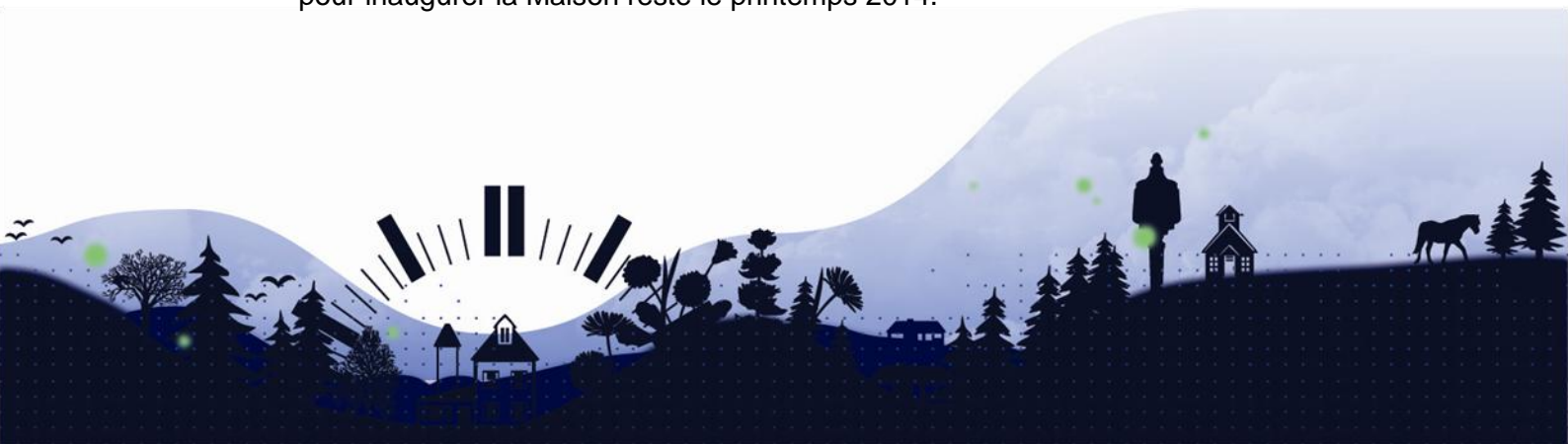
Madame, Monsieur,

La commune de Val-de-Travers et la fondation de la Maison de l'absinthe ont signé ce mercredi 20 mars le mandat de prestation qui les liera pour les cinq années à venir. Il prendra effet ce 1^{er} avril, car les tâches publiques de la future Maison seront d'ores et déjà confiées à la fondation dès le prochain trimestre. C'est notamment le cas des prestations de support apportées à la Route franco-suisse de l'absinthe, qui constitue un enjeu vital pour cette organisation.

En vue d'assumer les tâches confiées par la commune, mais également d'assurer le suivi des investissements conséquents qui seront supportés par la fondation, cette dernière a validé l'engagement au 1^{er} avril de M. Yann Klauser en tant que directeur. Ce dernier quittera donc sa fonction au sein de la commune, au terme de 12 années intenses durant lesquelles il aura créé, puis dirigé le Centre sportif régional, avant de s'investir dans le montage du projet de Maison de l'Absinthe. Dans le cadre de son travail pour la fondation, le Conseil communal est certain que M. Klauser saura mettre à profit ses multiples compétences pour développer la Maison et contribuer au rayonnement de toute la filière qu'elle représente.

Parallèlement, concernant le volet immobilier du projet, les derniers obstacles sont désormais écartés. Le délai référendaire portant sur les décisions du Conseil général du 17 janvier est en effet échu et la dernière opposition au permis de construire a été levée, suite à la prise en compte de différentes adaptations du projet initial (voir infographie commentée au verso). L'obtention de l'autorisation de construire pour la transformation de l'Hôtel de District n'est désormais plus qu'une formalité et le Conseil communal se réjouit de pouvoir procéder aux premières adjudications de travaux durant la prochaine quinzaine.

L'ouverture du chantier est prévue pour la deuxième quinzaine d'avril et le délai visé pour inaugurer la Maison reste le printemps 2014.



Projet architectural définitif :



Commentaires :

Les travaux de rénovations de l'Hôtel-de-District vont pouvoir démarrer d'ici la fin du mois d'avril et le projet architectural, de ce bâtiment emblématique de la région, a vu quelques éléments évoluer dans la période de mise à l'enquête.

La lucarne créée sur le corps de bâtiment au nord, a été réduite et habillée de pierre naturelle pour l'intégrer de manière harmonieuse et respectueuse au lieu, tout en conservant sa double vocation d'ouverture sur le territoire et d'apport de lumière à l'intérieur de la Maison.

Le maître d'ouvrage a également renoncé à l'exploitation d'une terrasse dans la cour située au Nord de la Maison, au profit d'une implantation future dans le jardin situé en Ouest. L'accès secondaire entre bar-boutique et cour, prévu initialement par une porte dans la baie vitrée du rez-de-chaussée, a été abandonné.

De plus, les trois autres façades du bâtiment conserveront leurs volets et leurs fenêtres à croisillons. La porte d'entrée du bar-boutique, à l'Est, ne sera pas remplacée par une porte vitrée. L'actuelle porte en bois sera rénovée si son état le permet ou, à défaut, elle sera reconstruite dans l'esprit actuel. De la sorte, les façades Est, Sud et Ouest conserveront un aspect quasiment inchangé et seront simplement rénovées.

Ces adaptations sont le fruit de discussions avec les différents voisins et partenaires du projet, afin d'obtenir un résultat adapté et respectueux de cette magnifique bâtisse.

Val-de-Travers, le 20 mars 2013

LE CONSEIL COMMUNAL

